

ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
1ère année
MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE
parcours Banque et finance

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
1ère année
MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE
parcours Banque et finance

est composée comme suit :

- Monsieur PALLUEL Cédric, associé professeur à mi-temps
- Monsieur POUGET Sébastien, professeur des universités
- Monsieur MENDES Lindo, vacataire - non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 20/01/2023

Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

